

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2026\_1\_4

**Objet : Convention de financement de travaux avec Territoire d'énergie Bouches du Rhône – Route des Oliviers – Enfouissement des réseaux électriques**

**VOTE**

**17 voix POUR – 2 ABSTENTIONS de M. CRUZ et Mme DAHMAN**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 5 février 2026**

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCILIAC, Maire, sur la convocation qui lui a été adressée, le trente janvier deux mille vingt-six.

Étaient présents :

M. MARCILIAC Jérôme, Mme GARCIA Chantal, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MARTIN Patrice, Mme WECKERLIN Carine, M. SPINELLY Éric, M. MORGANTE Michel, M. DI-SAPIO Lionel, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, Mme VALLET Christine, Mme DORELON-TRANCHARD Céline, M. CASTELLO Patrick, M. CRUZ Gérard

Absents excusés donnant pouvoir :

Mme DAHMAN Hinda à M. CRUZ Gérard  
M. BARBAROUX Charly à M. MARTIN Patrice

Absent excusé : M. SARDA Stéphane

Secrétaire de la séance : Mme GARCIA Chantal

## Convention de financement de travaux avec Territoire d'énergie Bouches du Rhône – Route des Oliviers – Enfouissement des réseaux électriques

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la proposition de convention de financement de travaux établi par Territoire d'énergie Bouches du Rhône (TE13) qui a pour objet de définir les modalités administratives et financières relatives à l'opération d'esthétique pour la mise en technique discrète et/ou en souterrain des réseaux de distribution publique d'énergie électrique située Route des Oliviers.

Le coût de l'opération est estimé à 221 421€ hors taxes maximum.

Le financement prévu est réparti de la manière suivante :

Financiers	Montant HT
ENEDIS (40 % plafonné à 120 000 €)	48 000 €
Commune	173 421 €
<b>TOTAL</b>	<b>221 421 €</b>

Monsieur le Maire informe que la participation communale sera reversée à TE13.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser, ou son représentant, à signer la convention de financement de travaux avec TE13 pour le financement de l'opération précitée.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement de travaux avec TE13 - 1 avenue Marco Polo - CS 20100 - 13141 MIRAMAS cedex, pour le financement de l'opération de mise en technique discrète et/ou en souterrain des réseaux de distribution publique d'énergie électrique située Route des Oliviers pour un montant à la charge de la commune de 173 421 € HT.

**DIT** que les crédits nécessaires au paiement de la participation communale seront prévus au budget de la commune, aux chapitre et article correspondants.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARCILIAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

